

DISCUSSION DELIB 2

Le Maire : « Merci Madame AIME. Pas de question, un commentaire. Monsieur JAMMET et Monsieur MARIOJOULS ensuite. »

Monsieur JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire, je crois qu'évidemment on ne peut pas être Contre. Je vais détailler peut-être trois points. Un, ça n'est que justice et ça devrait être appliqué à toutes les communes parce que, je ne sais pas si le mot est fort mais c'est quand même un holdup légal cette TVA sur les investissements des communes que nous payons, quand je dis nous, ce sont les villes, des impôts, la TVA sur des investissements qui sont remboursés seulement deux ans après. Il y a quelque chose d'absurde, pour une commune qui réalise des investissements utiles à la population, financés par des impôts locaux ou des dotations de l'Etat, qui, elles-mêmes, proviennent d'impôts, qu'elles soient soumises à une TVA que l'Etat rembourse seulement deux ans après, c'est-à-dire que pour aller vite, il fait travailler l'argent. Deux, il y a de belles déclarations du Gouvernement, c'est bien il va réduire d'un an le remboursement de la TVA, c'est-à-dire qu'il réduit un petit peu le holdup mais en même temps, on le voit bien à Mantes-la-Jolie, c'est une mesure opportuniste, comme à Mantes-la-Jolie, cette mesure, elle n'est pas à l'origine de nouveaux investissements, les investissements sont déjà programmés dans le Budget Primitif. Alors c'est bien pour Mantes-la-Jolie, on va toucher 2 000 000 € de plus mais qu'on ne nous dise pas que ça va relancer l'économie et les nouveaux investissements. Je crois que si vraiment on veut combattre la crise, il y a d'autres solutions à prendre, un, interdiction des licenciements, deux, taxer les produits spéculatifs qui sont à l'origine de la crise et de la délocalisation. Vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, volonté du Gouvernement de maintenir l'emploi etc... moi, je vous ai entendu, je vous ai vu fustiger les mouvements sociaux à la SNCF mais je ne vous ai pas vu soutenir les salariés de STPM ou FCI en grève contre les délocalisations à Mantes-la-Jolie. Il y a, à mon avis, des actions à mener par rapport à ça. Finalement si on veut relancer l'emploi et si on veut relancer la consommation, c'est tout simple, il faut augmenter les salaires et les pensions pour relancer cette consommation. C'est comme ça que l'on sortira de la crise notamment et avec une avancée sur les services sociaux et les services publics. Il faut savoir que si la France est un des pays moins touchés par cette crise actuellement, c'est qu'elle dispose de boucliers réduits mais de boucliers sociaux comme la Sécurité Sociale, etc..., et les services publics ont permis d'amortir le choc de ces crises sur notre pays mais je voterai Pour évidemment ce projet. »

Le Maire : « Merci, Monsieur JAMMET. Monsieur MARIOJOULS ensuite. »

Monsieur MARIOJOULS : « Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, la question que je me pose en lisant cette délibération, ce rapport, c'est la question suivante, comment une commune peut-elle s'administrer librement si l'Etat dont dépend une bonne part de ces ressources, nous en avons discuté longuement lors du Débat d'Orientation Budgétaire, si l'Etat fait n'importe quoi ? Parce que, excusez-moi, mais je considère dans cette présentation, en tout cas telle que je comprends ce que vous nous dites, que fait l'Etat ? Il y a quelque chose qui ne va pas. L'Etat met en place un dispositif qui ne vaut que pour les communes qui s'inscrivent, alors en l'ayant anticipé j'imagine, qui s'inscrivent dans son plan de relance par l'investissement. Je lis la phrase : « ce dispositif est conditionné par l'engagement des

Collectivités à réaliser plus d'investissement en 2009 que la moyenne des dépenses réalisées sur 2004-2007 ». Ca veut dire que toutes les communes qui ont des difficultés budgétaires, qui ont eu des difficultés budgétaires pour instruire le budget de 2009, le Budget Primitif, se retrouvent dans une situation où l'Etat ne va pas ravancer d'un an le remboursement de la TVA parce qu'ils n'auront pas suffisamment investi au regard de ce que l'Etat a décidé pour lui-même. Où est l'autonomie des communes ? Je ne comprends pas. Je voterai Contre cette délibération qui moi me scandalise parce qu'elle met en cause le principe de libre administration des communes par elles-mêmes. »

Le Maire : « D'autres commentaires. Bien je ne reviens pas sur ce que j'ai dit au point précédent. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »